



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
COORDINATION DES INSTITUTS DE FORMATION
Ecole Régionale d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

**à
l'École d'Infirmier(e)s Anesthésistes
Diplômé(e)s d'Etat du CHU de
POITIERS**

Les lundi 29 et mardi 30 avril 2019

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du diplôme d'Etat permettant d'exercer la profession d'infirmier ou de sage-femme en France et justifier de 2 années minimum d'exercice professionnel en équivalent temps plein au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Réussir les épreuves écrites et orales d'admission organisées par l'Ecole.

LES ÉPREUVES D'ADMISSION

- **Lundi 29 avril 2019 : Épreuve écrite d'admissibilité et anonyme** (durée : 2 h 00)

« Cette épreuve écrite et anonyme d'admissibilité de deux heures permet d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles » (annexe 1 : pré requis).

« Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à l'épreuve une note supérieure ou égale à la moyenne ».

- **Mardi 30 avril 2019 : Épreuve orale d'admission**

« Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats ».

LES RÉSULTATS

« Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ils ont été publiés (cf. article 13 de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier anesthésiste). »

- **Epreuve écrite d'admissibilité** : sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

Les listes, par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles, sont affichées à l'école le soir de l'épreuve.

- **Epreuve orale d'admission** : Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

Sont déclarés admis, les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'agrément de l'école et des reports réglementairement acceptés, sous réserve que le total des notes obtenues aux épreuves de sélection soit égal ou supérieur à la moyenne.

La liste des candidats admis à suivre la formation est affichée à l'école le soir de l'épreuve et publiée avec l'accord écrit du candidat sur internet (**cf. annexe 4**) (www.chu-poitiers.fr Rubrique Enseignement/Résultat des concours).

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Retrait du dossier d'inscription aux épreuves d'admission : (**cf. article 9 de l'arrêté du 23 juillet 2012 : dates fixées par le directeur de l'école**)

A compter du 15 novembre 2018

Clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi) :

Le dossier devra être déposé ou transmis avant le :

30 MARS 2019

à l'adresse suivante :

**ÉCOLE IADE du CHU de Poitiers – 2 Rue de la Milétrie – CS 90577 – 86021 POITIERS CEDEX
Tél 05 49 44 43 78**

Capacité agréée de l'école : **15 places**

Rentrée scolaire

La date de la rentrée est fixée à un jour ouvrable de la semaine 40, soit le Mardi 1er octobre 2019.

Les candidats déposent à l'école un dossier comprenant les pièces suivantes :

- ❑ Une demande écrite de participation aux épreuves,
- ❑ Un curriculum vitae,
- ❑ Une copie de la carte d'identité,
- ❑ Une photo d'identité,
- ❑ La fiche de renseignements candidat complétée, ☞ **Annexe 2**
- ❑ Une copie des titres, diplômes ou certificats,
- ❑ Une attestation d'inscription au répertoire ADELI du département de votre activité professionnelle, **datant de moins de 3 mois**,
- ❑ Un état des services, avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'infirmier diplômé d'Etat ou de sage-femme Diplômée d'Etat, attestant un **exercice professionnel équivalent temps plein à vingt-quatre mois minimum au 1^{er} janvier de l'année du concours**,
- ❑ Pour les Infirmiers Diplômés d'Etat et les Sages-femmes Diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou de Sage-femme,
- ❑ Un certificat médical **original** attestant que le candidat satisfait aux obligations d'immunisation mentionnées dans l'article L. 311-4 du code de la santé publique et est à jour des vaccinations conformément au calendrier des vaccinations mentionné dans l'article L. 311-1 du code de la santé publique, ☞ **Annexe 3**
- ❑ Un certificat médical d'aptitude **original**, délivré par un médecin agréé par l'ARS, attestant de l'aptitude physique et à l'absence de contre-indication au suivi de la formation d'IADE, ☞ **Annexe 3 bis**
- ❑ Le formulaire de diffusion des résultats du concours sur internet, ☞ **Annexe 4**
- ❑ Le document complété et signé attestant avoir pris connaissances des frais afférents au concours et à la formation ☞ **Annexe 5**
- ❑ un chèque de 101,00 euros libellé à l'ordre de Monsieur le trésorier Principal des Hôpitaux. (Tarif 2018) :

En cas d'admissibilité, prévoir un chèque de 45,00 euros correspondant à votre participation à l'épreuve orale (admission), libellé à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal des Hôpitaux (Tarif 2018).

Ces documents devront être adressés dans l'ordre des pièces demandées.

ANNEXE 1

A conserver

Pré requis aux épreuves d'admission

ARRETE DU 23 JUILLET 2012

Les pré requis supposent une bonne maîtrise du programme conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier. Les candidats doivent posséder une connaissance approfondie des points suivants :

1 - NOTIONS ELEMENTAIRES

- la génétique
- la cellule
- les tissus

2 - LES GRANDES FONCTIONS

Pour chaque grande fonction, sont inclus la définition, l'anatomie, la physiologie, les pathologies et les soins infirmiers :

2.1 - FONCTION DE COMMANDE ET DE REGULATION

- système nerveux central et périphérique
- système neuro-végétatif
- les glandes endocrines
- la régulation hormonale

2.2 - FONCTION LOCOMOTRICE

- le squelette
- la musculature
- les articulations
- le mouvement

2.3 - FONCTION CARDIO-CIRCULATOIRE

- le cœur
- les vaisseaux
- le sang (composition, éléments figurés, groupes sanguins)
- le système réticulo-endothélial
- le système lymphatique

2.4 - FONCTION RESPIRATOIRE

- les voies aériennes
- le poumon
- la plèvre
- les mouvements respiratoires
- les échanges gazeux

2.5 - FONCTION URINAIRE

- l'arbre urinaire
- le parenchyme rénal
- filtration, excrétion, réabsorption
- composition de l'urine
- la miction

2.6 - FONCTION DE NUTRITION

- le tube digestif
- les glandes annexes
- les sécrétions digestives
- la digestion
- le métabolisme des glucides, des lipides et des protéides

2.7 - FONCTION DE PROTECTION ET DE DEFENSE

→ Anatomie et physiologie de la peau.

→ Moyens de défense naturels :

- processus inflammatoire
- réaction du système nerveux
- réaction humorale non spécifique
- réaction antigène – anticorps.

→ Immunité acquise :

- active : vaccination
- passive : sérums

3 – NOTIONS SUR L'INFECTION

→ Les différents agents contaminants et leur mode de transmission

→ Lutte contre les infections :

- l'hygiène
- l'asepsie, l'antisepsie
- la désinfection
- la décontamination
- la stérilisation

→ Les infections nosocomiales :

- Epidémiologie
- Prévention

4 - LES DIFFERENTES ETAPES DE LA VIE

→ La grossesse

→ La naissance

→ La vieillesse

5 - PHARMACOLOGIE

❶ Origine des médicaments

❷ Présentation des médicaments : exercice de calcul de dose, pourcentage

❸ Pharmacocinétique et pharmacodynamie

❹ Législation pharmaceutique

❺ Rôle de l'infirmier Diplômé d'Etat dans l'application de la prescription médicale

❻ Voies d'administration

6 - LA PROFESSION D'INFIRMIER(E)

❶ Organisation de la santé en France

❷ Textes réglementant la profession d'infirmier(e)

❸ Notions juridiques en matière de responsabilité

❹ La démarche de soins

❺ Les diagnostics infirmiers

❻ Vigilances

7 – SANTE PUBLIQUE

→ Principes de précaution

→ Comportements addictifs

ÉCOLE D'INFIRMIER(E)S ANESTHESISTES

CHU POITIERS

2 rue de la milétrie – CS 90577

86021 POITIERS Cedex

05.49.44.37.78 / iade.secretariat@chu-poitiers.fr

Photo d'identité

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANDIDAT Concours d'entrée 2019

IDENTITE	CADRE RESERVE A L'ECOLE
Nom	Pièces fournies :
Nom de jeune fille	Demande participation ☐
Prénom	Curriculum Vitae ☐
Date de naissance lieu de naissance _____	Carte d'identité ☐
_____	1 Photo ☐
Adresse _____	Diplômes ☐
_____	Attestation ADELI
Code postal Ville _____	de moins de 3 mois ☐
Tél. fixe	Etat des services ☐
Tél. portable	Certificat médical :
Adresse courriel _____ @ _____	- De vaccinations ☐
N° sécurité sociale Clé	- D'aptitude ☐
	Publication résultats ☐
	Règlement inscription ☐
	Attestation frais scolarité ☐
FORMATIONS	CADRE RESERVE A L'ECOLE
Date d'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier ou de Sage-femme :	Nombre d'années d'exercice
n° diplôme :	professionnel :
Formation préparant au concours d'entrée à l'école d'IADE :	ans.....
☐ Oui ☐ Non	

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN QUALITE D'IDE OU SAGE-FEMME (à compléter par le candidat, par ordre chronologique décroissant)

	Période	Nom établissement employeur	Adresse	Service d'affectation
1 dernier employeur	Du/...../..... au 1 ^{er} janvier de l'année du concours			
2	Du/...../..... au/...../.....			
3	Du/...../..... au/...../.....			



ANNEXE 3
A joindre au dossier d'inscription



ECOLE D'INFIRMIER(E)S ANESTHESISTES

CHU POITIERS

2 rue de la milétrie – CS 90577

86021 POITIERS Cedex

☎ 05.49.44.37.78 / iade.secretariat@chu-poitiers.fr

Certificat médical de vaccinations

Je, soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné ce jour :

Mme, Melle, Mr

Né(e) le :

Atteste que cette personne est à jour de ses vaccinations, comme le prévoit le Code de la Santé Publique (Articles L 3111-4 et 1311-1 du code de la santé publique).

Date du test tuberculinique :	Résultat :
Date du BCG :	

Date du dernier rappel D.T. Polio ou REVAXIS ou REPEVAX ou BOSSTRIX Tétrax : <i>Entourer le nom du vaccin fait</i>

Date de la vaccination HEPATITE B	1 ^{ère} injection :
	2 ^{ème} injection :
	3 ^{ème} injection ou 1 ^{er} rappel :
	Rappel :

Date et taux des anticorps anti-Hbs :	
--	-------

Date vaccination Rubéole – Oreillons - Rougeole :	1 ^{ère} dose..... Rappel.....
--	---

Fait le :

Nom, cachet et signature du
Médecin :



ECOLE D'INFIRMIER(E)S ANESTHESISTES

CHU POITIERS

2 rue de la milétrie – CS 90577

86021 POITIERS Cedex

☎ 05.49.44.37.78 / iade.secretariat@chu-poitiers.fr

Certificat médical d'aptitude

Je, soussigné(e),

Docteur.....Médecin agréé (*)

certifie avoir examiné ce jour :

Mme, Melle, Mr

Né(e) le :

- ☐ atteste de son aptitude physique et de l'absence de contre-indication au suivi de la formation d'infirmier(e) anesthésiste diplômé(e) d'état.

Fait le :

Nom, cachet et signature du Médecin agréé.

(*) La liste des médecins agréés est disponible auprès de la délégation territoriale de chaque département auprès de l'ARS de votre région.



ANNEXE 4
A joindre au dossier d'inscription



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
École d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat

CONCOURS D'ENTRÉE 2019

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS PUBLICATION RÉSULTATS

J'ai pris connaissance de la loi informatique et libertés et j'autorise l'Ecole Régionale d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat du CHU de Poitiers à mémoriser les données administratives me concernant dans le strict cadre de la gestion de la sélection et éventuellement du cursus de la formation.

Les résultats du concours seront affichés et publiés sur internet :

www.chu-poitiers.fr
Rubrique Enseignement/Résultat des concours

La publication est limitée aux nom-prénom du candidat et au résultat d'admissibilité et d'admission (admis sur la liste principale ou sur la liste complémentaire).

En l'absence de réponse de votre part, votre accord de publication électronique sera considéré comme acquis.

✂ -----

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Je soussigné(e) (NOM, Prénom)

☐ Autorise l'Ecole IADE à publier mon nom et prénom sur le site internet lors des résultats (*)

☐ M'oppose à la publication de mon nom et prénom sur le site internet lors des résultats (*)

Fait à

Le

Signature

(*) Merci de cocher la case correspondante à votre choix.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
École d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat

CONCOURS D'ENTRÉE 2019

DROITS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITÉ

1. **Droits d'inscription** au concours d'entrée (Tarifs 2019) :

- **101,00 € (écrit)** : chèque à envoyer avec le dossier d'inscription
- **45,00 € (oral)** : chèque à remettre lors de la remise de la convocation à l'épreuve orale d'admission.

2. **Droits de scolarité** par année scolaire (Tarifs 2018) : **243,00 €.**

Ces droits d'inscription, selon l'article 48 de la loi des finances n°51-598 du 24 mai 1951, seront modifiés par circulaire ministérielle en juillet.

3. **Frais de scolarité** par **année de formation** (Tarifs 2018) :

- **5 500,00 €** : pour les élèves pris en charge
- **2 800,00 €** : Pour les élèves non pris en charge

✂ -----

DROITS D'INSCRIPTION, DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Je soussigné(e) (NOM, Prénom)

reconnais avoir pris connaissance des droits d'inscription au concours d'entrée, des droits de scolarité ainsi que des frais de scolarité.

Fait à

Le

Signature